

LE 4/1/89.

MR. HOAREAU Jean-Marc
le mont des EAUX B4
Chemin de l'AUBISQUE
83 200 TOULON.

Monsieur,

Suite à nos différents entretiens, nous avons le plaisir de vous confirmer votre embauche en qualité d'ATTACHE COMMERCIAL pour une période d'essai d'1 MOIS à compter du 04/01/89, aux conditions suivantes :

- PERIODE D'ESSAI : 04/01/89 AU 03/02/89.

- REMUNERATION :

- . 4 500.00 F Brut mensuels pour la partie fixe
- . 5 % de commission sur le montant HT Traité sur toutes les affaires acceptées par la Direction.

Dans le cas de vente à des prix particuliers, la remise consentie et le pourcentage de votre commission seront alors " discutés " avec la Direction - Les commissions vous seront régularisées après règlement complet de votre client.

- FRAIS KILOMETRIQUES :

- . Ils seront remboursés à 1.43 F du kilomètre sur justificatif - Ils seront plafonnés à 2 500.00 F mensuels maximum - Les frais de restaurant restent à votre charge.

- COMPTE RENDUS DE VISITE :

- . Des fiches hebdomadaires de compte rendus de visite de clientèle seront à remettre à votre responsable commercial chaque Lundi matin.

A la fin de cette période d'essai, et dans le cas d'une embauche définitive un contrat vous sera alors proposé.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

LE GERANT. 



Département PUBLICITE

TOULON LE 03/02/89

MR. HOAREAU Jean-Marc
Le mont des EAUX B4
Chemin de l'AUBISQUE
83 200 TOULON.

Monsieur,

*Suite à notre entretien, nous avons le plaisir de vous
confirmer la prolongation de votre période d'essais
pour une durée d'un MOIS supplémentaire :*

du 04/02/89 au 03/03/89

*aux conditions établies entre nous et confirmées dans
notre courrier du 03/02/89.*

*Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères
salutations.*

LE GERANT.